

DBV TECHNOLOGIES

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 1.340.814,70 euros
Siège social : Green Square – Bât. D, 80/84 rue des Meuniers – 92220 Bagneux
441 772 522 RCS Nanterre

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS
ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**
visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce
Assemblée Générale Ordinaire
du 6 juin 2012

Je soussigné(e),

MME,
MLLE
M.

Nom
Prénom
Adresse
.....
Adresse
électronique

Propriétaire de Actions¹
de la société DBV Technologies

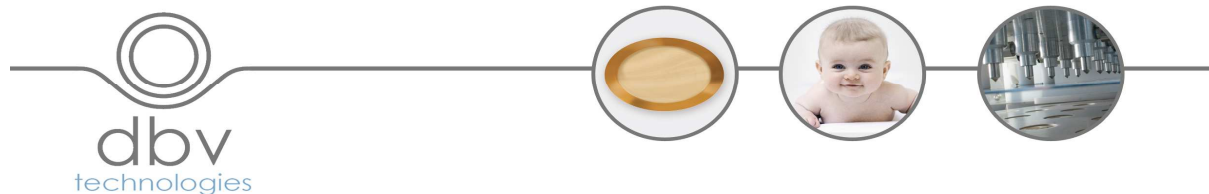
demande l'envoi de documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire
du 6 juin 2012 tels qu'ils sont visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de
Commerce par voie postale.

Fait à _____, le _____ 2012

Signature

¹ Joindre une attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur.

Cette demande est à retourner à :
[Société Générale _____]



Avis

Conformément à l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent par une demande unique obtenir de la société l'envoi des documents de renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail), ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique, étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la date de l'insertion de l'avis de convocation mentionné à l'article R. 225-67, soit par voie postale, soit par voie électronique.

Cette demande est à retourner à :
[Société Générale _____]